

**Commune de Saint-Genouph**

**Compte rendu de Conseil Municipal**

**Séance du 30 Octobre 2013**

L' an 2013 et le 30 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genouph, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil - Mairie de Saint-Genouph sous la présidence de Monsieur AVENET Christian Maire

**Etaient présents** : M. AVENET Christian, Maire, Mmes : FRETON Monique, GENILLEAU Marie-Christine, MM : AMOURETTE Jean, CONSTANZA Jean-Pierre, GUIBOUT Jean-Michel, MAUDET Michel, VALLET Jean-Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CORNILLET Carole, à M. AMOURETTE Jean, MM : BOISSE Jacques, à M. GUIBOUT Jean-Michel, CHARREAU Henri-Pierre à M. AVENET Christian,  
Excusé(s) : Mmes : COLOMBEAU Karine, SUARD Patricia

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8
- Votants : 11

**Date de la convocation** : 23/10/2013

**Date d'affichage** : 24/10/2013

Mme FRETON Monique a été nommé(e) secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 14 août 2013  
Le compte rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité

**Objet(s) des délibérations**

**Sommaire**

- 1-CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ SALLE COMMUNALE - Délibération 2013-51
- 2-CHOIX DU PRESTATAIRE TRAVAUX ISOLATION EXTERIEURE BATIMENTS SCOLAIRES - Délibération 2013-52
- 3-DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
- 4-CONVENTION BORNE TEXTILE LE RELAIS - Délibération 2013-53
- 5-DECISION MODIFICATIVE N°3 - Délibération 2013-54
- 6-ECRUTEMENT D'UN EMPLOI AVENIR - Délibération 2013-55
- 7-MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2013-36 - Délibération 2013-56

\*\*\*\*

**2013-51 - CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ SALLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose le dossier:

Le contrat d'énergie qui nous lie avec GDF SUEZ pour la fourniture de gaz Salle Communale au 24 Rue du bourg à Saint-Genouph arrive à échéance le 30/11/2013. Une nouvelle proposition a été faite pour le renouvellement de ce contrat.

Les termes de ce contrat sont les suivants

Durée: 3 ans

Quantité annuelle prévisionnelle: 12 MWh

Plage de consommation Prévisionnelle: 6 à 30MWh

Abonnement annuel : 173/76 €/an

Prix de la Consommation : 0.0531 €/kWh

Le prix de la consommation est indexé et évolue au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année contractuelle.

Le tarif de l'abonnement subit une augmentation de 18.6% par rapport à l'ancien contrat.

Monsieur le Maire propose malgré tout d'accepter les termes de ce contrat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:**

- > **d'accepter** les termes du contrat tels que présentés ci-dessus pour une durée de 3 ans,
- > **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## 2013-52 - CHOIX DU PRESTATAIRE TRAVAUX ISOLATION EXTERIEURE BATIMENTS SCOLAIRES

*Monsieur le Maire expose le dossier*

Par décision du conseil municipal en date du 21 octobre 2010, il a été décidé la réalisation d'un programme d'économie d'énergie dans les bâtiments scolaires et d'inscrire cette opération au contrat régional d'agglomération 2008-2013. Une première phase de travaux (remplacement des menuiseries portes et fenêtres) a déjà été effectuée. Une deuxième phase concernant l'isolation par l'extérieur du bâtiment primaire et la mise en place d'une ventilation doit maintenant être réalisée.

Une consultation a donc été lancée pour le choix des prestataires.

**Lot 1 : Isolation thermique du bâtiment par l'extérieur**

Quatre candidats ont été consultés :

- L'entreprise LOIRE FACADES pour un prix HT de 21535 €
- L'entreprise PINXYL pour un prix HT de 29759 €
- L'entreprise TECHNIMURS 37 pour un prix HT de 29 363.87 €
- L'entreprise FRANCE FACADES pour un prix HT de 31174.85 €

Après examen des devis et analyse des candidatures par les membres de la commission d'appel d'offres réunie le 16 septembre 2013 assistée de l'Agence Locale de l'Energie 37, il apparaît que l'entreprise TECHNIMURS présente l'offre qui comprend toutes les contraintes techniques nécessaires à l'obtention de la subvention de la Région Centre et une toile est ajoutée à la pose de l'enduit.

Les offres des autres candidats ne contiennent pas la résistance thermique exigée ou proposent du graphite dans l'isolant, matériau refusé par la commission.

Enfin l'entreprise TECHNIMURS propose en option la création d'un joint de dilatation afin de garder la forme de l'architecture de base, ce qui porterait son offre à 30202.25€ HT.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise TECHNIMURS 37 pour les travaux concernés pour un montant de 30202.25€ HT.

**Lot 2 : Ventilation simple flux**

Deux candidats ont été consultés :

- L'entreprise STEF ENTREPRISES pour un prix HT 4636 €
- L'entreprise HERVE THERMIQUE pour un prix HT de 8940€

Après examen des devis et analyse des offres par les membres de la commission d'appel d'offres réunie le 16 septembre 2013 assistée de l'Agence Locale de l'Energie 37, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise STEF ENTREPRISES pour les travaux concernés pour un montant de 4636 € HT, l'offre étant considérée comme la moins disante.

L'offre sera renégociée pour s'assurer de la présence d'un régulateur.

**Après exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

- > **D'acter** le choix du prestataire et de retenir l'entreprise TECHNIMURS pour réaliser l'isolation extérieure du bâtiment primaire du groupe scolaire de Saint-Genouph dans sa version avec option joint de dilatation.
- > **D'acter** le choix du prestataire et de retenir l'entreprise STEF ENTREPRISES pour l'installation de la ventilation du bâtiment primaire du groupe scolaire de Saint-Genouph
- > **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une jeune fille habitant la commune et scolarisée à la Maison Familiale et Rurale de Neuvy le Roy sollicitant l'aide de la commune pour effectuer un voyage d'étude dans le cadre de sa scolarité.

Mme FRETON et M. AMOURETTE proposent que cette demande soit portée à l'ordre du jour du prochain CCAS. M.AVENET précise que des renseignements sur ce voyage seront demandés au préalable auprès de la responsable pédagogique de l'Etablissement.

Cette demande d'aide financière sera donc portée à l'ordre du jour du prochain CCAS.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

## 2013-53 - CONVENTION BORNE TEXTILE LE RELAIS

Monsieur le Maire fait part d'un courrier conjoint de Monsieur Jean-Luc GALLIOT vice-président de Tours Plus en charge de la compétence Environnement et déchets et de Monsieur Pierre DUPONCHEL, Président de l'Entreprise à but socio-économique le Relais, proposant pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC (Textiles / Linges de maison / Chaussures) sur la commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec le Relais.

Une discussion s'engage entre les membres du conseil pour déterminer le site sur lequel sera posé le conteneur. Les sites du cimetière et du parking derrière l'Eglise sont proposés.

Il est décidé de demander conseil auprès de la personne référente du "Relais" pour le choix du site qui sera donc décidé ultérieurement.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré décide**

- > d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l' EBS ( Entreprise à but socio-économique) Le Relais France pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC (Textiles / Linges de maison / Chaussures) sur la commune

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## 2013-54 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le maire explique que les crédits inscrits au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante" seront insuffisants pour finir l'année 2013,

Vu la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2013 approuvant le budget primitif 2013,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante:

### **Section de Fonctionnement**

#### ***Dépenses***

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	6042	Achat de prestations de services	- 2 000.00
012	6411	Personnel titulaire	- 500.00
012	6413	Personnel non titulaire	-1 000.00
65	6534	Cotisations de sécurité sociales-part patronale	+ 3 500.00
		TOTAL	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

> **Approuve** la décision modificative budgétaire N°3 du budget principal 2013

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2013-55 - RECRUTEMENT D'UN EMPLOI AVENIR

Monsieur le Maire expose le dossier:

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Ce dispositif qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation...)

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé .

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 3 ans maximum et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Notre commune peut donc décider de recourir à ce type de contrat. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui transmettre ses connaissances.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet pour intégrer les services administratifs et périscolaires et acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'agent administratif polyvalent

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois renouvelables

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat,

- > **De créer** un poste dans le cadre du dispositif « emploi avenir » dans les conditions suivantes :
  - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
  - Durée du contrat : 12 mois renouvelables
  - Rémunération : SMIC
- > **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention relative à cet emploi
- > **D'inscrire** au budget les crédits correspondants

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

2013-56 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2013-36

Monsieur le Maire expose le dossier:

Lors de sa séance ordinaire du 23 mai 2013, le conseil municipal a désigné Monsieur Jean AMOURETTE comme membre titulaire pour représenter la commune de SAINT-GENOUPH au sein de la commission d'appel d'offres constituée par la Communauté d'Agglomération Tours Plus pour le groupement de commandes de papier.

Après contrôle de légalité, il apparaît que Monsieur Jean AMOURETTE ne peut pas être désigné membre de cette commission , n'étant pas membre de la commission d'appel d'offre de la commune de SAINT-GENOUPH. Il convient donc à l'assemblée de désigner un autre membre titulaire choisi cette fois à l'intérieur de la CAO de la commune.

Monsieur Jean-Pascal VALLET propose sa candidature comme suppléant et propose que Monsieur Jacques BOISSE devienne le représentant titulaire, celui-ci ayant suivi le début du dossier

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- > désigne M.Jacques BOISSE comme membre titulaire et M.Jean-Pascal VALLET comme membre suppléant pour représenter la commune de SAINT-GENOUPH au sein de la commission d'appel d'offres constituée par la Communauté d'Agglomération Tours Plus pour le groupement de commandes de papier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

- M.AVENET informe les conseillers qu'ils sont invités le 3 décembre au Congrès des Maires au Vinci. La participation de chacun est à confirmer auprès du secrétariat avant le 5 novembre 2013.
- M.AVENET fait part d'un courrier d'invitation remis en Mairie le 30 octobre 2013 par M.CHIQUET de l'association "Saint-Genouph, son Eglise, ses amis" pour l'inauguration du Christ du Calvaire, le 2 novembre à 11h45 derrière l'Eglise.
- Mme FRETON annonce la collecte de la Banque Alimentaire à Saint-Genouph samedi 29 novembre entre 9h et 12h
- La commune de Saint-Genouph a remporté un lot de vivaces pour sa participation au concours départementales des Maisons Fleuries
- Opération Planet'37: 5 arbres seront plantés sur l'Aire naturelle du Cher le 12 novembre.
- M.AVENET signale la présence de nids de frelons asiatiques sur le territoire de la Commune. Il rappelle que la destruction du nid est à la charge du propriétaire des lieux sur lequel il est repéré. La FDGDON peut être contactée pour ce genre de problème.
- M.AVENET signale l'arrivée de M. Christophe AUDOUYS aux services techniques de la Commune.
- Mme FRETON informe l'assemblée que les rythmes scolaires sont toujours en cours de réflexion. La commission scolaire et le conseil d'école vont se réunir prochainement.

Séance levée à: 9h30

La Secrétaire  
Mme FRETON Monique



En mairie, le 04/11/2013

Le Maire  
Christian AVENET



